

### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	Heavy Duty Citrus Degreaser
<b>Code du produit</b>	53G533 (500ml), 53G534 (946mL), 53G535 (3.78L), 53G537 (20L), 53G538 (208L), 53G539 (1000L)
<b>Numéro de la FDS</b>	L-187
<b>Autres moyens d'identification</b>	N.Dis.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Dégraissant biodégradable pour le nettoyage de l'asphalte, le carbone, l'huile, la graisse et le goudron. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
<b>Fabricant</b>	Walter Surface Technologies Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC Canada H9R 1C1  Information générale : 1-888-592-5837  <a href="mailto:info@walter.com">info@walter.com</a> <a href="http://www.walter.com">www.walter.com</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Liquide combustible. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

#### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Liquides inflammables (Catégorie 4)  
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)  
Sensibilisation cutanée (Catégories 1)

#### ATTENTION

H227 : Liquide combustible

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les aérosols.

P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Huile de soja, ester de méthyle	67784-80-9	65 - 85 %
d-Limonène	5989-27-5	10 - 30 %
Alcools, C12-14, éthoxylés	68439-50-9	1 - 5 %
Dodécylbenzènesulfonate d'isopropylamine	26264-05-1	1 - 5 %

**Note:** La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin. Jeter les articles de cuir contaminés tels que chaussures et ceinture.
<b>Voie oculaire</b>	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. En cas d'ingestion d'une grande quantité, consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information supplémentaire.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau et aux yeux. Peut causer une réaction allergique de la peau.
<b>Note au médecin</b>	Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO2). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Liquide et vapeurs combustibles. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique.

<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
<b>Température de stockage</b>	5 à 45°C (41 à 113°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.		
d-Limonène	VEMP (8h)	30 ppm	US AIHA
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.		

Mesures de protection individuelle	
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
<b>Mains</b>	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter, au besoin, une combinaison en polyéthylène synthétique ou une combinaison équivalente destinée à se protéger contre les produits chimiques liquides.
<b>Voies respiratoires</b>	Un respirateur n'est pas requis dans un endroit bien ventilé. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA.
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.
 Lunettes anti-éclaboussures    Gants de nitrile	

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable
<b>Couleur</b>	Brunâtre	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	Légère odeur d'agrumes	<b>Point d'éclair</b>	75°C (167°F) PM Coupe fermé, ASTM D93
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	290°C (554°F)
<b>pH</b>	5 à 5.5 @ 100%	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	N.Dis.
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	N.Dis. (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	N.Dis.	<b>Densité relative</b>	0.89 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Négligeable (<5%) dans l'eau	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	< Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	10 cSt @ 40°C (104°F)
<b>% en poids de volatilité</b>	95%	<b>Masse moléculaire</b>	N.Dis.
<b>COV (g/L)</b>	N.Dis.	<b>% Volume volatile (COV)</b>	N.Dis.

COV (lbs/gal)	N.Dis.	% Poids volatile (COV)	20 à 24%
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune réactivité anticipée.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Huile de soja, ester de méthyle	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50
		Peau >2000 mg/kg Lapin DL50
	d-Limonène	Ingestion 4400 mg/kg Rat DL50
		Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
	Alcools, C12-14, éthoxylés	Ingestion >2000 mg/kg Rat DL50
		Peau >2000 mg/kg Lapin DL50
	Dodécylbenzènesulfonate d'isopropylamine	Ingestion 1300 mg/kg Rat DL50
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation.	
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmoiement et une vision brouillée. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.
	<b>Voie cutanée</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant. Peut causer une réaction allergique de la peau.
	<b>Voie respiratoire</b>	La surexposition peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
	<b>Voie orale</b>	L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale et la diarrhée.
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Peut causer une réaction allergique de la peau. Des patch-tests avec le d-limonène (CAS no 5989-27-5) appliqués chez les humains ont montré des signes de sensibilisation de 10 à 15 minutes après l'application. Les signes de sensibilisation ont également été observés dans les essais utilisant le cochon d'inde (OCDE 429). De plus, des études récentes indiquent que ce sont les produits d'oxydation du d-limonène qui en sont responsables et non le d-limonène lui-même.
<b>Classification CIRC / NTP</b>	Aucun ingrédient n'est répertorié.	

	<p><b>Cancérogénicité</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p><b>Mutagène</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	Poisson - Pimephales Promelas - eau douce	CL50	0.72 mg/L; 96 h (CAS no 5989-27-5) OECD 203
	Invertébré aquatique - Daphnia magna (static)	CE50	0.36 mg/L; 48 h (CAS no 5989-27-5) OECD 202
	Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation)	CE50	6.7 mg/L; 48h (CAS no 26264-05-1) OECD 202
	Poisson - Poisson zèbre - Danio rerio	CL50	1.2 mg/L; 96h (CAS no 68439-50-9)
	Puce d'eau - Daphanie magna - eau douce	CE50	0.53 mg/L; 48h (CAS no 68439-50-9)
<b>Persistance</b>	Contient un ingrédient qui peut être persistant dans l'environnement.		
<b>Dégradabilité</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K <sub>ow</sub> de <3 et/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log K <sub>ow</sub> de >3 et/ou FBC >500).		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est soluble dans l'eau et il devrait avoir une très grande mobilité dans le sol.		
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.		

## 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	--

## 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN N/A
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé par le TMD (Canada). Réglementé par le 49 CFR DOT (USA). LIQUIDE COMBUSTIBLE, N.S.A.
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	NOTE : Réglementé par le 49 CFR DOT (USA) : NA1993, LIQUIDE COMBUSTIBLE, N.S.A. (d-Limonène), Classe 3, GE III. Non réglementé dans des contenants de moins de 450 L (119 gallons). Voir art. 173.150; exceptions pour la classe 3 (liquides inflammables et combustibles). Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada &amp; US DOT)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	Non réglementé
<b>Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>Guide des mesures d'urgence 2016</b>	
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	Non réglementé
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

## 15. Informations sur la réglementation

### CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Huile de soja, ester de méthyle	67784-80-9		X		
d-Limonène	5989-27-5	X	X		X
Alcools, C12-14, éthoxylés	68439-50-9		X		
Dodécylbenzènesulfonate d'isopropylamine	26264-05-1		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Huile de soja, ester de méthyle	67784-80-9	X								
d-Limonène	5989-27-5	X								
Alcools, C12-14, éthoxylés	68439-50-9	X								
	26264-05-1	X								

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Dodécylbenzènesulfonate d'isopropylamine										

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations	
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>HMIS</b></p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>NFPA</b></p>  </div> </div>

## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	Walter Surface Technologies Inc. 2021-03-01
<b>Version</b>	04
<b>Autres informations</b>	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="https://haz-map.com/">https://haz-map.com/</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <a href="https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/">https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/</a></li> </ul> <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2020-10-22.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : section 9.</p> <p>DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2021-01-27.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 : sections 1, 2, 5, 9, 14 et 15.</p> <p>DATE DE LA TROISIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2021-02-08.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 04 : section 9.</p> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System</p>

NFPA: National Fire Protection Association  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)  
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health  
NTP: National Toxicology Program  
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé  
SGH: Système général harmonisé  
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)  
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.